



## ARRETE MUNICIPAL

N°2015-019

### ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A Monsieur Yves ROBIN, Quatrième Adjoint

Le Maire de PORSPODER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2014-018 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération n°2014-019 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, désignant Monsieur ROBIN Yves dans les fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal en date du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur ROBIN Yves, adjoint au Maire en matière d'urbanisme, travaux, environnement, patrimoine, littoral, transports, agriculture et pêche,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Les attributions de l'Adjoint au Maire sont, en vertu de la délégation qui lui est confiée, placées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**Article 2 :** Il est accordé une délégation de fonctions à M. ROBIN dans les domaines de l'urbanisme et des travaux.  
Cette délégation recouvre les domaines suivants :

#### 1. Urbanisme :

- Les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L. 332-6 et suivants,
- Zones d'aménagement concerté, articles L 311-1 et suivants,
- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L. 332-6 et suivants,
- Ensemble des dossiers et décisions relatifs aux constructions, aménagements et démolitions prévues par le LIVRE IV du code de l'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager...);
- Enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme
- Suivi des requêtes et mémoires en défense auprès du tribunal administratif relatifs aux autorisations d'urbanisme et d'utilisations des sols

#### 2. Travaux :

- assurer l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales, l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux, l'entretien général de l'ensemble des installations sportives, la maintenance courante des bâtiments communaux, l'examen et le suivi des travaux de voirie;
- délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs aux travaux ;
- signer les marchés de travaux, les consultations d'entreprises pour les travaux et les marchés de maîtrise d'œuvre dans la limite de 30.000€ HT par marché;
- Participer à la commission de sécurité et d'accessibilité dans le cadre des autorisations de construire.

**Article 3 :** Les actes et correspondances signés par l'adjoint en application de l'article 2 du présent arrêté devront porter la mention selon laquelle l'adjoint agit « Par délégation du Maire » ainsi que les nom, prénom, et la qualité d'adjoint de son auteur.

La présente délégation peut être rapportée à tout moment par le Maire.

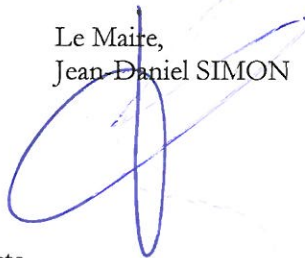
**Article 4 :** Le présent arrêté n'emporte que délégation de signature. Le Maire reste donc compétent pour signer, à tout moment, l'ensemble des actes et décisions entrant dans les domaines mentionnés à l'article 2

**Article 5 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de délégation n°24-2014 du 10 avril 2014

**Article 6 :** Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à PORSPODER, le 22 mai 2015

Le Maire,  
Jean-Daniel SIMON



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le 28 mai 2015  
Prénom, NOM et Signature de l'élu :

Yves Robin  
